



# **APPRENDRE ET S'ÉPANOUIR EN TOUTE SÉCURITÉ**

**à l'école publique de langue française**

**etudier-en-francais.ca**

Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario



# UN CLIMAT POSITIF ET PROPICE À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Afin de contribuer à la réussite et à l'épanouissement des élèves qui lui sont confiés, le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) s'engage à offrir aux élèves un climat scolaire positif, sain et sécuritaire, où ils peuvent apprendre en toute confiance.

Les valeurs étant à la base de saines relations, d'une citoyenneté responsable et de communautés respectueuses et inclusives, le Conseil a adopté dix valeurs humaines, universelles et démocratiques sur lesquelles reposent les écoles élémentaires et secondaires.

Apprenant dans un milieu scolaire correspondant véritablement à l'image de la société canadienne, où plusieurs cultures se côtoient dans un climat fraternel et dynamique, les élèves ont donc plusieurs occasions d'explorer et de s'approprier ces valeurs telles le respect de la diversité, l'équité, la responsabilité sociale et l'engagement civique.

Appuyées d'un code de conduite, d'une approche de discipline progressive, d'un protocole d'évaluation du risque et de la menace ainsi que de mesures d'interventions justes et équitables, ces valeurs permettent aux écoles de préparer les élèves à devenir de jeunes citoyens bienveillants,

empathiques responsables et accomplis. Ces valeurs sont fort convoitées par les employeurs d'aujourd'hui à l'échelle locale, provinciale, canadienne et mondiale.



## LES DIX VALEURS DU CEPEO

Le développement du caractère, une démarche identitaire visant l'épanouissement personnel, permet à l'élève de prendre en charge ses choix et ses comportements de façon responsable :

- 1 L'authenticité est la valeur qui découle de la connaissance de soi et qui mène à l'estime et à l'affirmation de soi.
- 2 L'autonomie est la capacité de gérer ses besoins, ses désirs, son temps et ses activités et ainsi de faire preuve d'autodiscipline. L'élève entreprend des actions et éprouve de la fierté à les réaliser.
- 3 La créativité est la capacité de résoudre des problèmes en adaptant des solutions connues ou nouvelles tout en ayant le pouvoir d'explorer différemment ce qui sera dans une perspective d'avenir..

L'éducation à la citoyenneté, une démarche communautaire visant l'engagement civique, permet à l'élève d'affirmer sa conscience sociale et culturelle en contribuant et en collaborant au bien commun :

- 4 La réceptivité se caractérise par une ouverture d'esprit et un intérêt pour l'autre.
- 5 Le discernement requiert le sentiment d'appartenance, la reconnaissance, le respect et l'appréciation des différences et des similitudes.
- 6 L'empathie est l'aptitude à éprouver et à démontrer de la sollicitude et du respect envers les sentiments et les besoins des autres.
- 7 L'adaptation est la capacité d'intégrer le changement tout en demeurant flexible.

Afin que les élèves du CEPEO deviennent des membres actifs de la société dans une perspective de conservation et de développement durable :

- 8 L'altruisme est la disposition à s'intéresser aux autres et à leur être serviable sans rien attendre en retour.
- 9 La collaboration est le vouloir et la capacité de contribuer et de travailler ensemble.
- 10 Le pacifisme est le vouloir et la capacité de régler les différends dans la non-violence, par la compréhension et la concertation.





# LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Afin de favoriser un équilibre entre la discipline et la structure d'une part, et l'enseignement efficace et efficient d'autre part, le CEPEO a adopté de nouvelles politiques et de nouvelles directives concernant la sécurité dans ses écoles.

Conformément aux modifications apportées aux dispositions de la Loi sur l'éducation, ces nouvelles procédures axées sur une approche de discipline progressive, assurent que les écoles puissent :

- promouvoir et encourager des comportements positifs chez les élèves;
- privilégier une approche axée sur la prévention de comportements inappropriés ou irrespectueux;
- dépister rapidement et efficacement les comportements inappropriés;
- cibler des interventions et des conséquences justes et équitables;

- choisir des mesures de discipline appropriées, appuyées sur des stratégies favorisant des comportements positifs;
- offrir des programmes de soutien aux élèves pour lesquels il faut envisager une suspension ou un renvoi;
- encourager une implication active et un dialogue continu entre les intervenants et les parents.

Grâce à cette approche progressive à la discipline, les élèves ont davantage de possibilités de tirer des leçons des choix qu'ils font et aspirent à des comportements positifs qui sont garants de leur réussite et de leur épanouissement sur les plans scolaire, personnel et social.



# La discipline progressive en un clin d'oeil

## Mise en place des attentes comportementales pour un climat positif

### Exemples :

- Définition des attentes par le personnel
- Alignement des attentes du code de conduite avec celles de la salle de classe
- Intégration des attentes comportementales à l'enseignement du curriculum

## Moyens en place favorisant la promotion d'un climat positif

### Exemples :

- Code de conduite de l'école
- Programme de prévention de l'intimidation
- Soutien au comportement positif (SCP)
- Éducation à la citoyenneté
- Reconnaissance des attributs positifs

**Attentes comportementales communiquées aux élèves et aux parents en début d'année scolaire**

## Mesures disciplinaires en cas de perturbation du climat positif

### Exemples :

- Fournir un endroit à l'écart pour travailler en silence
- Avertissement verbal / contrat de conduite
- Séance de médiation de conflit / cercle de discussion
- Activité de réflexion comprenant un élément d'apprentissage
- Informer les parents par voie écrite ou verbale
- Remplir un rapport de discipline progressive

## Mesures disciplinaires en cas de comportement inapproprié

### Exemples :

- Rencontre de rappel sur les principes du code de conduite et des attentes comportementales
- Modification ou retrait de privilèges
- Retenue
- Retrait temporaire de la salle de classe (études indépendantes supervisées)
- Rencontre avec l'élève, les parents et un service d'appui scolaire ou communautaire

## Mesures disciplinaire justifiant une suspension suite à une évaluation de facteurs atténuants

### Exemples :

- Manquement chronique à ses responsabilités d'élève
- Menacer d'infliger des blessures graves
- Agression
- Possession d'alcool ou de drogues illicites
- Dire des grossièretés à une personne en situation d'autorité
- Acte de vandalisme causant des dommages aux biens scolaires
- Pratiquer l'intimidation ou l'harcèlement, peu importe le type

## SUSPENSION

### 1 à 5 jours

Devoirs à domicile

### 6 à 10 jours

Composante scolaire

### 11 à 20 jours

Composante scolaire et non scolaire avec des mesures de soutien

### Au palier élémentaire

L'élève participe à un programme d'enseignement à domicile d'un minimum de cinq heures par semaine et en cas d'une suspension supérieure à 10 jours, reçoit l'appui d'un intervenant clinique.

### Aux paliers intermédiaire et secondaire

L'élève reçoit l'appui d'un enseignant à raison d'un minimum de cinq heures par semaine et, en cas d'une suspension supérieure à 10 jours, l'appui d'un intervenant clinique.

### 20 jours de suspension en attente d'un renvoi possible

- Enquête de la direction en considérant les facteurs atténuants et recommandation au Conseil
- Audience de renvoi et recommandation d'un programme de soutien
- Procédure d'appel

Prévention

Comportement inapproprié  
mineur  
modéré  
majeur

Suspension

Renvoi

# EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE, LE CEPEO A FAIT SES DEVOIRS

En plus de se conformer au Code de conduite provincial, le CEPEO est l'un des premiers conseils scolaires de langue française en province à :

- élaborer un plan de prévention et d'intervention en cas de crise, un protocole d'évaluation du risque et de la menace ainsi qu'une démarche de gestion de stress à la suite d'un incident critique;
- mettre en place, dans chaque école, une équipe d'intervention en cas de crise qui prévoit et applique les procédures appropriées à toute situation d'urgence.

## PROTOCOLE D'ÉVALUATION DU RISQUE ET DE LA MENACE

À partir du moment où un élève pose un geste qui représente un risque pour sa sécurité ou pour celles des autres, l'école enclenche immédiatement son protocole d'évaluation du risque et de la menace. Le comportement inquiétant, menaçant ou violent de l'élève est évalué par une équipe formée qui détermine les mesures spécifiques à prendre afin de prévenir tout acte regrettable qui pourrait porter atteinte au climat d'apprentissage de l'école.

Cette démarche de prévention efficace permet aux écoles de repérer très tôt les comportements inappropriés pouvant devenir graves tout en exerçant auprès de l'élève des mesures correctives appropriées pour régler le comportement fautif.

Il est important que les parents transmettent à la direction de l'école tous renseignements relatifs aux menaces que leur enfant pourrait recevoir, entendre ou proférer, que ces menaces aient un lien direct ou non avec l'école.

## DÉMARCHE DE BOUCLAGE ET DE SÉCURISATION DES ÉCOLES

Le CEPEO a élaboré une procédure de bouclage (« lockdown ») et de sécurisation des écoles afin d'assurer la sécurité et la protection des élèves et des membres du personnel lorsqu'un incident sérieux survient à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école. En sécurisant les lieux, l'école peut

contrôler et restreindre le mouvement des personnes et, au besoin, déplacer les élèves vers des endroits sûrs désignés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école.

Toutes les écoles du CEPEO doivent procéder à deux (2) exercices de bouclage de l'école par année scolaire afin de développer chez les élèves et chez les membres du personnel les réflexes appropriés.

## ÉQUIPE SPÉCIALISÉE EN INTERVENTION DE CRISE

La communauté scolaire peut être ébranlée à la suite d'un incident sérieux au sein de l'école. Préoccupé par le bien-être de sa communauté scolaire, le CEPEO met à la disposition de l'école les services de son équipe spécialisée formée en intervention de crise. Ces services comprennent entre autres des interventions de désamorçage en salle de classe, des interventions sur une base individuelle ou de groupe auprès des élèves qui en expriment le besoin ainsi que des services d'aiguillage vers d'autres ressources et services d'appui à la famille.

## ACCÈS AUX LIEUX SCOLAIRES

Les portes de l'école étant verrouillées en tout temps (sauf l'entrée principale des écoles secondaires), les visiteurs doivent se présenter au secrétariat et s'identifier avant d'accéder aux lieux scolaires. Les visiteurs doivent signer le registre, obtenir une autorisation et être accompagnés afin de circuler dans l'école. Une personne à qui l'école refuse l'accès doit quitter les lieux scolaires sans quoi l'école avisera les services policiers de la présence non autorisée.







# **APPRENDRE ET S'ÉPANOUIR EN TOUTE SÉCURITÉ**

Tenant à coeur la sécurité et le bien-être de ses élèves, le CEPEO privilégie un continuum d'interventions, de mesures de soutien et de stratégies justes et équitables afin de promouvoir des comportements positifs chez les élèves.

 **UN PASSEPORT SANS LIMITES  
POUR UN MONDE MEILLEUR.**